

COMMUNE DE
WIMEREUX

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 31/03/2023

Référence dossier

N° DP 62893 23 00063

Surface de plancher : - m²

Par : Monsieur ROBERT Nicolas

Demeurant à : 32 boulevard Bastille
75012 PARIS

Pour : Remise en peinture à l'identique de 3 fenêtres et des volets
correspondants, de la porte d'entrée et des caches-moineaux

Sur un terrain sis à : 20 Rue du Docteur Vautrin
62930 WIMEREUX

Le Maire de WIMEREUX,

Vu la demande de Déclaration Préalable Maison Individuelle n° : DP 62893 23 00063 susvisée,
Vu l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable n° 062 893 23 00063 publié par voie
électronique sur le site internet de la commune le 04/04/2023,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais approuvé
le 06/04/2017,

Vu le règlement de la zone UCd-II,
Vu le Site Patrimonial Remarquable approuvé le 13/02/2020,

Vu l'avis émis par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 29/04/2023,
Vu l'avis émis par Monsieur SINTIVE, architecte conseil de la commune en date du 09/05/2023,

Considérant que le projet porte sur la parcelle cadastrée AK394 classée en zone UCd-II de la commune
de WIMEREUX,

Considérant que le projet concerne la remise en peinture à l'identique de 3 fenêtres et des volets
correspondants, de la porte d'entrée et des caches-moineaux,

Considérant que le projet respecte les dispositions du règlement de la zone UCd-II,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

Le Maire de la commune de WIMEREUX **NE S'OPPOSE PAS** à la réalisation du projet décrit dans la
demande.



MINISTÈRE DE LA CULTURE



Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais

MAIRIE DE WIMEREUX
PLACE DU ROI ALBERT 1ER
62930 WIMEREUX

Dossier suivi par : Amélie MOREAU

Objet : demande de déclaration préalable

A ARRAS, le 29/04/2023

numéro : dp8932300063

demandeur :

adresse du projet : 20 RUE DU DOCTEUR VAUTRIN 62930
WIMEREUX

MR ROBERT NICOLAS
32 BOULEVARD BASTILLE
75012 PARIS

nature du projet : Projet de mise en peinture

déposé en mairie le : 31/03/2023

reçu au service le : 04/04/2023

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord. Par ailleurs, ce projet appelle des recommandations ou des observations :

Afin de revaloriser la maison, les menuiseries pourraient être légèrement colorés (se référer à la palette ponctuelle jointe au règlement du Site patrimonial remarquable de Wimereux).

Nota : une éventuelle modification pour mise en couleur devra faire l'objet d'un accord préalable de l'architecte des bâtiments de France.

L'architecte des Bâtiments de France

DAVID BOUILLON

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.

Etienne SINTIVE, Architecte

Diplômé Par Le Gouvernement
Architecte du Patrimoine
Architecte Consultant auprès de la Mairie de WIMEREUX

MAIRIE DE WIMEREUX

Place du roi Albert 1^{er}
62930 WIMEREUX

V/Réf. :
N/Réf. : 23/129-01/ES/LL
91-12

Aff. Suivie par :
E. SINTIVE

LILLE, le 09 mai 2023

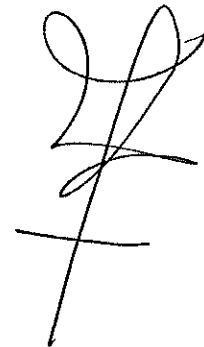
OBJET : DP 062 89323-00063
M. Nicolas ROBERT : 20 rue du Docteur-Vautrin (AK n° 394) / WIMEREUX

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la mission de conseil auprès de la Commune de WIMEREUX, je vous confirme que je n'ai pas d'observation à émettre, en regard du cadre du Site Patrimonial Remarquable. Outre le respect des dispositions du P.L.U. qui seront examinées par le Service Instructeur de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, le présent avis est émis à titre consultatif.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

E. SINTIVE, Architecte



Copie : UDAP du Pas-de-Calais / Architecte des Bâtiments de France